

CAPL A filière gestion publique
4 Janvier 2011 :
Mutations, Liste d'aptitude de B en A et Notation

Mutations locales :

La direction a indiqué qu'aucun arrivant de catégorie A n'est attendu pour le mouvement du 1^{er} mars 2011.

4 cadres A quittent le département le 01/03/2011.

Au total **6 postes de cadres A** étaient vacants dans le département.

Une mutation a été accordée (plus 4 régularisations suite à liste d'aptitude et création de SIP). 3 cadres A n'ont pas obtenu leur mutation, les postes demandés n'étant pas vacants.

FO a voté pour les mutations qui ont été accordées.

1 mutation a été refusée par la direction alors que le poste demandé était vacant.

Pour elle, le cadre A n'avait pas 2 ans d'ancienneté dans son poste.

FO a voté contre.

Après le mouvement de mutation, 5 postes de cadres A de Montreuil Municipale, de Bondy Municipale, de Bobigny Municipale, de Saint Denis Municipale et de Bondy impôts restent vacants.

Liste d'aptitude de B en A :

La direction a indiqué que la liste d'aptitude se décide au moment de la notation.

L'agent promu doit avoir un déroulement de carrière en tant que cadre A.

Par ailleurs, la notation sur 2 ans est également un critère important.

Rappel des critères nationaux : être âgé de 40 ans au moins ; justifier d'au moins 9 ans de service public dont 5 ans dans un corps de catégorie B des services déconcentrés du Trésor, de l'Administration Centrale ou de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sont également pris en compte les critères suivants : ne pas avoir bénéficié d'une liste d'aptitude depuis moins de 10 ans, avoir exercé des fonctions différentes, la mobilité géographique et fonctionnelle, et la qualité du dossier.

Une fois tous ces critères considérés, **65 dossiers restaient.**

Au total, 4 dossiers ont été retenus et classés, 2 reportés de l'an dernier et 2 nouveaux proposés.

Conscient que beaucoup d'autres agents méritaient également d'être classés, FO DGFIP a néanmoins voté pour le classement des 4 agents retenus.

Rappel important : Ce sont les appréciations portées lors de la notation qui servent de base à la liste d'aptitude.

Dés lors, les candidats doivent indiquer leur souhait de bénéficier d'une liste d'aptitude dans la rubrique « **carrières et mobilités** ».

Lors de leur entretien, ils devront également être vigilants à ce qui figurera sur leur feuille de notation sur EDEN dans la rubrique concernant leurs capacités à occuper un poste supérieur.

La direction locale a pris en compte les critères suivants :

- **3 avis « très favorable » du supérieur hiérarchique**
- **au moins une note + 0.06**
- **15 croix (toutes) dans la colonne « excellent » sur le tableau synoptique**

La CAPC de nomination aura lieu **le 3 mars 2011 pour une affectation au 1^{er} juillet 2011.**

Une formation à l'ENFIP se déroulera d'Avril à Juin.

2 contrôleurs sur les 4 classés en 2010 avaient été retenus par la DGFIP.

Notation 2010 :

109 inspecteurs étaient à noter.

Il y avait un capital mois de 102 et en 2010, il restait 2 mois en réserve.

104 mois étaient donc à distribuer :

23 Inspecteurs ont eu + 0.06.

33 ont eu + 0.02, 36 + 0.01 et 17 la note pivot.

Aucun Inspecteur n'a eu de note d'alerte ou négative.

Cette année, il y a eu **un recours** d'un Inspecteur qui demandait + 0.06 à la place de + 0.02.

La direction a donné un avis favorable à l'octroi du + 0.06 en cas de recours à la CAP centrale. La CAPL n'est plus compétente pour donner le +0.06.

L'agent n'ayant pas pu participer à l'entretien et toutes les attributions n'ayant pas été notées dans la feuille de notation, un paragraphe a été rajouté également à la feuille de notation.

FO a voté pour.

Point sur les effectifs au 01/01/2011 dans la filière gestion publique :

A : - 7.2 dont -12 pour les inspecteurs chargés de poursuites

B : - 17.6 en comptant les 23 contrôleurs à l'ENFIP de Lyon depuis octobre


C : + 18.8 (les 22 arrivées du 1^{er} janvier ne sont pas comptabilisées)

Vos représentants FO DGFIP 93 lors de cette CAPL :

Didier DUCHESNE et Xavier CHATELAIN (Expert)

AVEC FO DEFENDONS L'INDEPENDANCE SYNDICALE

Permanence FO DGFIP 93 : DDFIP site Moulin, fo.093@dgfip.finances.gouv.fr

 01.48.96.62.30